



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 11 septembre 2017, a décrété, par la résolution 2017-09-440, l'arrêt des procédures du référendum, portant sur le règlement 6254 intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin de créer la zone 32-H à même la zone 13-H et d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés résidentiels ».
2. Que la procédure de modification de zonage est donc arrêtée pour ce règlement et il n'y aura pas de référendum dans la zone 13-H.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 septembre 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier